



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 12 décembre 2019

Le Conseil d'État a adopté le 19 novembre dernier un décret classant sur 2400 ha les sites du col de la Bâthie et des lacs des Tempêtes sur les communes de La Bâthie et de Cevins, en Savoie.



Col de la Bâthie - ©Vincent Neirinck



Lac des tempêtes - ©Vincent Neirinck

Le classement au titre des sites garantit une protection durable de ce territoire montagnard en le préservant des transformations qui pourraient affecter la remarquable qualité de ses paysages.

C'est une grande satisfaction pour nos associations qui soutiennent ce dossier depuis 2010 en appui aux élus de la commune de La Bâthie qui avaient alors refusé toute extension du domaine skiable d'Arêches-Beaufort sur leur versant. Grâce à l'expertise de nos représentants à la Commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages, investis dès le premier jour sur ce projet de classement, nos associations ont travaillé avec les services de l'État en charge de la protection de l'environnement et ont largement contribué à définir le périmètre à protéger en faisant nombre de propositions retenues dans le dossier final.



©Vincent Neirinck

Si nous pouvons regretter l'absence de l'unité paysagère dite «de Grande Maison» dans le périmètre retenu, les espaces aujourd'hui protégés sont d'un très grand intérêt.

Après le Vallon du Clou en 2013, ce nouveau classement de site de grande valeur paysagère vient contrebalancer les aménagements de domaines skiables, toujours aussi importants dans de nombreuses vallées savoyardes. Surtout, il ouvre la porte à une autre vision du tourisme en montagne, recentré sur le territoire, la beauté et la spécificité des paysages, façonnés par des usages agricoles ancestraux mais sans cesse en train de se réinventer. Nous nous réjouissons de cette nouvelle protection, dont les longs délais de mise en œuvre sont finalement garants de la qualité du site ainsi protégé !

231 sites naturels ou bâtis ont été classés à ce jour en région Auvergne Rhône-Alpes (et moins de 2% du territoire dans l'ensemble de la France).

Contacts : Vincent Neirinck (Mountain Wilderness) 06 72 67 59 50
André Collas (FNE Savoie) 04 79 85 31 79